AVIS AU LECTEUR

Pour chaque exercice, les missions commerciales canadiennes à l'étranger accordent à des secteurs donnés la priorité pour ce qui a trait à l'expansion des marchés. Le présent rapport contient les renseignements communiqués par les missions qui ont déclaré le secteur des poissons et des fruits de mer prioritaire pour l'exercice 1989-1990. Ses objectifs sont les suivants : a) informer les exportateurs de poisson canadiens des possibilités signalées par les délégués commerciaux et agents de commerce en poste à l'étranger et b) communiquer à chaque exportateur les renseignements qui lui permettront de se mettre en contact avec les missions intéressées et de se prévaloir des débouchés offerts.

Ce rapport est constitué de deux sections distinctes. La première contient, pour l'ensemble du globe, les données tirées des rapports produits par les différentes missions; on y trouvera l'emplacement de celles qui ont accordé la «priorité» au poisson et aux fruits de mer, l'ampleur des marchés respectifs, les réalisations des exportateurs canadiens, la répartition du marché et ses possibilités, ainsi qu'une description de la concurrence à affronter et des débouchés éventuels. À l'aide de ces renseignements, l'exportateur disposera d'un aperçu de la situation mondiale et pourra évaluer sa propre stratégie d'exportation.

La seconde partie du rapport contient des renseignements essentiels au sujet des pays et des régions d'exportation. Les personnes qui désirent obtenir de plus amples détails au sujet des débouchés mentionnés à la suite sont priées de communiquer avec les délégués commerciaux et agents de commerce en poste dans les missions étrangères et à Ottawa dont les noms sont indiqués au regard des différents marchés. Nous aimerions cependant leur rappeler que les Centres de commerce international, implantés partout au Canada, constituent le premier point d'accès au Service des délégués